

## Corrigé et barème – Laïcité : la laïcité à l'École

L'École, un espace neutre qui protège chaque élève, la loi du 15 mars 2004, la Charte de la laïcité à l'École article par article, les règles des élèves et des personnels, et vivre ensemble malgré nos différences

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 6<sup>e</sup>

---

### Exercice 1 – Les mots et les repères ★★

(4 pts)

- a) Les efforts pour convaincre ou convertir quelqu'un. (1)
- b) Très visible : un signe qui montre d'emblée une appartenance religieuse. (1)
- c) La loi du 15 mars 2004 (article L. 141-5-1 du Code de l'éducation). (1)
- d) Le 9 septembre 2013 ; elle compte 15 articles. (1)

**Repère** — 2004, la loi sur les signes religieux ; 2013, la Charte ; 2019, la protection aux abords des établissements.

### Exercice 2 – Lire la Charte ★★

(4 pts)

- a) Article 2 : l'État ne reconnaît aucune religion officielle ; il est neutre. (1)
- b) Article 3 : la liberté de conscience appartient à tous, croyants et non-croyants. (1)
- c) Article 11 : les adultes du collège ne montrent pas leurs convictions politiques ou religieuses dans leur travail. (1)
- d) Article 13 : les règles de l'école s'appliquent à tous, quelle que soit sa religion. (1)

**Le point clé** — articles 1 à 5 : la République laïque ; articles 6 à 15 : ce que la laïcité veut dire à l'École.

### Exercice 3 – Élève ou personnel ? ★★

(4 pts)

- a) Conforme : les élèves sont libres de leurs convictions et peuvent les exprimer, dans le respect de celles des autres (art. 3 et 8). (1)
- b) Non conforme : comme tous les personnels de l'établissement, il est tenu à la stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions (art. 11). (1)
- c) Non conforme : la loi du 15 mars 2004 l'interdit ; un dialogue a lieu avec l'élève avant toute procédure disciplinaire. (1)
- d) Conforme : un signe discret n'est pas interdit par la loi de 2004. (1)

**Erreur fréquente** — croire que tout le monde doit être neutre au collège : la neutralité est une obligation des personnels.

### Exercice 4 – Un interdit qui protège ★★★

(4 pts)

- a) La liberté de conscience : croire ou ne pas croire (art. 3). (1)
- b) Sans lui, des élèves pourraient se sentir obligés de faire comme les autres ou être montrés du doigt : chacun reste libre de faire ses propres choix (art. 6). (1)
- c) Les pressions sur les croyances des élèves sont interdites aux abords immédiats des établissements et pendant toute activité liée à l'enseignement. (1)
- d) Non : il concerne les élèves à l'école publique ; dans la rue, chacun peut montrer ses convictions dans le respect de l'ordre public. (1)

**Attention** — l'interdit ne vise aucune religion : il protège la liberté de chacun.

## Exercice 5 – Vivre ensemble malgré nos différences ★★★

(4 pts)

- a) Le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905. (1)
- b) On peut discuter les idées, mais pas mépriser les personnes : la laïcité repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre (art. 9). (1)
- c) Article 12 : aucun élève ne peut contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme ; étudier une religion, c'est acquérir un savoir, pas y adhérer. (1)
- d) L'article 15 : les élèves contribuent à faire vivre la laïcité dans leur établissement. (1)

**À retenir** — à l'école, on discute les idées et on respecte les personnes.

---

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*